

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 4 septembre 2017 portant dissolution du peloton de surveillance
et d'intervention de la gendarmerie de Noyon (Oise)**

NOR : INTJ1719567A

Le ministre de d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Noyon (Oise) est dissous à compter du 1^{er} octobre 2017.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*

L. TAVEL